

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



Communauté de Communes
de l'Est Lyonnais

COLOMBIER-SAUGNIEU

GENAS

JONS

PUSIGNAN

SAINT-BONNET-DE-MURE

SAINT-LAURENT-DE-MURE

SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU

TOUSSIEU

(Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ; décret n°2006-841 du 24 juin 2006 ; articles D2312-3 et L2312-1 du CGCT)



Sommaire

Envoyé en préfecture le 31/12/2019
Reçu en préfecture le 31/12/2019
Affiché le 
ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Situation économique

Projet de loi de finances 2020

Evolution de la population 2017-2019 (territoire CCEL)

Principaux ratios financiers

Taux de fiscalité

Rétrospective financière 2017-2019

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Fiscalité et dotations

Autres recettes

Dépenses liées aux compétences exercées

Relations financières avec les communes membres

Autres

BUDGET GÉNÉRAL : PROJET DE BUDGET 2020

Recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement

ENGAGEMENTS PLURIANNUELS D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

ÉLÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

3

4

5

5

6

6

7

8

9

10

10

10

11

11

12

13

14

17

20

22

23

26

28

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire : une obligation légale

Envoyé en préfecture le 31/12/2019
Reçu en préfecture le 31/12/2019
Affiché le 
ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale, car il traduit en termes financiers le choix politique. Ce débat est rythmé par de nombreuses décisions dont le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape. Ce débat est une obligation légale pour toutes les communes et les EPCI de plus de 3 500 habitants et doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a instauré ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est de donner lieu à une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Un troisième objectif a été ajouté par l'Ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, puisque doivent être présentés les engagements pluriannuels envisagés.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a prévu l'ajout de nouvelles informations présentées par l'exécutif et contenues dans un rapport. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise que ce dernier devra comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement et notamment les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget en matière de concours financiers, fiscalité, subventions, relations financières avec les communes membres.
- La présentation des engagements pluriannuels envisagés
- Les éléments relatifs à la structure et la gestion de l'encours de la dette

Ces informations devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau de l'épargne brute, de l'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Outre ces éléments, il convient également de présenter :

- La structure des effectifs
- Les dépenses relatives au personnel (traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonifications indiciaires, heures supplémentaires, avantages en nature)
- La durée effective du travail dans la collectivité.

La totalité des éléments de ce rapport doit dorénavant être transmise par le Président de l'EPCI aux communes membres et faire l'objet d'une délibération afin d'acter sa tenue par l'assemblée délibérante.

Enfin l'article 13 II de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 n°2018-32 du 22 janvier 2018 dispose que chaque collectivité ou EPCI présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement annuel.

Le vote du budget primitif est prévu en séance du conseil du 4 février 2020.

Situation économique

L'environnement international reste instable avec des incertitudes liées au conflit commercial entre la chine et les Etats européens du Royaume-Uni. L'activité progresserait de 1.7 % dans les pays industrialisés et de 3.7% dans les pays émergents. La croissance mondiale se stabiliserait aux alentours de 2.9% en 2020 et 2021.

Sur le plan national, le projet de loi de finances pour 2020 s'appuie sur une prévision de croissance de 1.3 %. Il prévoit de ramener le déficit public à 2.2% du PIB, en baisse de 20,4 milliards par rapport à 2019 (3.1% du PIB). La dépense publique devrait croître de 0.7 % en 2020 et passer à 53,4 % du PIB, contre 3.8 % attendu en 2019. Quant aux taux de prélèvements obligatoires, il s'élèverait à 44.3% du PIB (contre 44.7 % prévu en 2019) et le déficit budgétaire devrait atteindre 93.1 milliards d'euros. La dette publique a continué sa progression pour atteindre 99,6% du PIB à la fin du 1^{er} trimestre 2019 malgré des taux d'intérêts qui restent à des niveaux très bas. Enfin le taux de chômage s'établit à 8.2% de la population active au second trimestre 2019 (soit une baisse de 0.2 point après une diminution de 0.1 point sur le 1^{er} trimestre, il s'agit du plus bas niveau depuis 2009).

Projet de Loi de finances 2020

Ce débat d'orientation budgétaire est encore marqué, comme l'an passé, par des contraintes financières externes relativement défavorables, malgré le maintien du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à 1 milliard d'Euros (valeur 2017) et le gel de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) à partir de l'exercice 2019 (pérennisation du prélèvement 2017). Les dispositions suivantes sont examinées dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020 :

- Baisse de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) à hauteur de 45 millions d'Euros (contre 65 millions d'euros en 2019) répartis au prorata des recettes de fonctionnement. Tous les EPCI et communes bénéficiaires sont concernés.
- Réforme de la taxe d'habitation : mise en place au 1^{er} janvier 2021 du mécanisme de compensation de la TH pour les résidences principales, qui sera totalement supprimée en 2023 (les EPCI percevrait une fraction de TVA nationale). Par ailleurs les députés ont commandé un rapport au gouvernement avant le 2 janvier 2020 qui devra examiner les conséquences de la réforme sur les indicateurs financiers des collectivités (potentiels fiscaux et financiers notamment) et la répartition des dotations et fonds de péréquation.
- Clarification des règles en matière de dotation de solidarité communautaire (DSC) prévoyant qu'au moins 50% de son montant soit réparti en fonction du potentiel financier et du revenu par habitant. Celle-ci resterait néanmoins facultative pour les communautés de communes et d'agglomération et l'EPCI continuerait d'en fixer librement le montant.
- Diminution de moitié de la compensation de la baisse du versement transport (cette dotation visait à ne pas faire supporter aux autorités organisatrices de transport le coût de la diminution du seuil de déclenchement du versement transport de 9 à 11 salariés décidée en 2015).
- Report à 2021 de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA
- Prise en charge par l'Etat de l'indemnité de conseil des comptables publics et non plus les collectivités locales (financée vraisemblablement par une minoration des variables d'ajustement à hauteur de 25 millions d'euros)

Par ailleurs, le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières s'élèverait à 0.9 %.

Enfin, l'année 2020 verra la mise en application d'une nouvelle phase du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) instauré en 2016 et visant à améliorer les grilles salariales et les carrières des agents.

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

Berser
Levrault

ID: 069-246900575-20191210-201912103-DE

Evolution de la population 2017-2019 (territoire CCEL)

	2017	2018	2019
Population INSEE	40 479	40 993	41 019
Population DGF	40 679	41 212	41 233

Source fiche DGF

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

Principaux ratios financiers

Ratios	Valeurs 2017	Valeurs 2018	Valeurs 2019 (estimation)*	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/population	956,60	950,37	970,69	273,00
Produits des impositions directes/population	639,68	642,32	682,29	274,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 078,79	1 055,67	1 095,33	326,00
Dépenses d'équip. brut/population	187,16	157,06	288,55	74,00
En cours de la dette/population	38,29	37,81	35,90	185,00
DGF/population	185,05	178,92	174,70	48,00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct.	2,36%	3,02%	3,26%	40,00%
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.	88,67%	90,20%	88,79%	89,20%
Dépenses d'équipement brutes/recettes réelles de fonct.	17,35%	14,88%	26,34%	22,70%
En cours de la dette/recettes réelles de fonct.	3,55%	3,58%	3,28%	56,80%

*selon montant des engagements au 15/11/2019

Par ailleurs le ratio de désendettement (en cours de la dette/épargne brute) serait égal à 0.29 au 31/12/2019

Taux de fiscalité

	Proposition de taux 2020 (inchangé)
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	25,00%
Taxe d'Habitation (TH)	6,84%
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFB)	0,00%
Taxe Foncière Propriétés non Bâties (TFNB)	2,12%
Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	0,00%

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

En K€	2017	2018	2019
			Estimation
Recettes réelles de fonctionnement*	42 787	43 275	44 929
Fiscalité	31 256	31 520	33 035
Dotations	11 403	11 406	11 431
Autres	128	349	463
Dépenses réelles de fonctionnement**	38 722	38 959	39 817
Voiries y. c. remb. mise dispo services	3 823	3 853	4 464
Déchets	4 319	4 321	4 332
Transport	895	900	900
Attribution compensation	20 800	20 800	25 041
Dotation solidarité communautaire	1 390	1 390	
FPIC	4 656	4 480	1 653
CRFP	670	691	691
Autres	2 169	2 524	2 736
Epargne brute	4 065	4 316	5 112
remb. capital de la dette		78	78
Epargne nette	4 065	4 238	5 034

* hors recettes exceptionnelles (cessions)

** hors dépenses imprévues

Entre 2018 et 2017, l'épargne nette progresse grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une légère diminution du FPIC.

Entre 2019 et 2018, l'épargne nette augmenterait significativement grâce au dynamisme exceptionnel des recettes liées à la fiscalité (+ 1 500 k€ sur la CFE et la CVAE - dont terminal 1 de l'aéroport -). Cette évolution serait néanmoins pondérée par une hausse des dépenses portant sur l'entretien de la voirie.

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le projet de budget 2020 sera établi selon les hypothèses suivantes :

Fiscalité et dotations (aucune augmentation des taux n'est prévue)

- CFE : + 2 .5%
- TH : + 0.9 % (suppression progressive compensée par l'Etat)
- FNB : maintien du produit n-1
- FB et TEOM : taux 0
- CVAE : + 1.7 % (notification DRFIP)
- Dotation de compensation : - 2.5 %
- DCRTP : - 10 K€ (hors intégration des montants communaux)
- Allocations compensatrices : - 56 k€

Autres recettes

- Gens du voyage : pas d'augmentation des tarifs fixés par délibération
- Refacturation des travaux effectués sur le domaine public
- FCTVA sur les dépenses d'entretien de voiries
- Participation des communes bénéficiant des services mutualisés des ressources humaines et ADS
- Remboursement de la participation transport versée au Sytral (« clause de revoyure »)
- Subventions à percevoir dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Produits liés à la vente des terrains des ZA Colombier T4 et Petite Gare à Jons (budgets annexes)

Dépenses liées aux compétences exercées

- Entretien voiries : reconduction à l'identique des montants inscrits au titre des crédits budgétaires 2019
- Déchets - environnement : participation au SMND en hausse de 5%
- Gens du voyage : renouvellement du marché relatif à la gestion des aires ; diminution de moitié des dépenses d'entretien courant.
- Transports : participation due au Sytral identique à 2019
- Développement économique : avances à prévoir pour les acquisitions foncières et études de la ZA Colombier T5 (budget annexe) ; dépenses de communication concernant la nouvelle marque économique du territoire

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



BUDGET GÉNÉRAL : PROJET DE BUDGET 2020

Recettes réelles de fonctionnement : 46 369 K€ (soit une évolution de + 1 440 K€ / CA prévisionnel 2019 dont + 1 340 K€ (lié au transfert du FNGIR et de la DCRTP des communes compensé par une augmentation identique des AC en direction des communes)

1. Fiscalité directe locale : 34 280 K€

- CFE : 14 477 K€ (+ 353 K€)
- Taxe d'habitation : 5 200 K€ (+ 45 K€)
- Foncier non bâti : 53 K€ (inchangé)
- CVAE : 7 885 K€ (+ 129 k€)
- TASCOT : 332 K€ (inchangé)
- IFR : 568 K€ (inchangé)
- FNGIR : « part » CCEL » 4 934 K€ (inchangé, montant figé) + « part » communale 831 K€ soit au total 5 765 K€

2. Les dotations : 11 525 K€

- Dotation de compensation : 6 986 K€ baisse tendancielle observée de 2.5 % (- 180 K€)
- DCRTP : « part » CCEL » 2 575 K€ + « part » communale 514 K€ soit au total 3 089 K€
- Autres - allocations compensatrices - Etat - : 150 K€ (- 56 K€)
- FCTVA sur dépenses entretien de voiries : 400 K€
- Remboursement du Sytral dans le cadre de la compétence transport (« clause de revoyure ») : 900 K€

3. Autres recettes de fonctionnement : 564 K€

- Gens du voyage : aide à la gestion, droits de place et remboursement de fluides : 129 K€
- Refacturation travaux sur domaine public : 30 K€
- Remboursement des 6 communes pour l'instruction ADS : 55 K€
- Remboursement des 7 communes pour le service RH mutualisé : 228 K€
- Loyer halle d'activité : 50 k€
- Redevance occupation domaine public : 1 k€ (tunnels rte Toussieu et Coprin Chevelu à St Bonnet de Mure)
- Aide au financement dans le cadre du PCAET : 29
- Excédent budget annexe Colombier T4 : 42 K€

Dépenses réelles de fonctionnement : 42 281 K€ (soit une évolution de + 2 364 K€ / CA 2019 prévisionnel) dont 1 346 K€ liés à l'augmentation des AC suite au transfert du FNGIR et de la DCRTP des communes (+ 220 K€ pour le SMND, + 236 K€ pour le PCAET, + 188 K€ pour les dépenses de personnel, + 100 K€ pour le FPIC et + 52 K€ pour les autres dépenses)

1. Administration générale : 462 K€ (- 34 K€)

- Contrats de maintenance (informatique, copieurs, ascenseurs, génie climatique, SIG...) : 42 K€
- Assistance juridique et financière : 50 K€
- Frais téléphoniques : 16 K€
- Affranchissement : 12 K€
- Consommations de fluides : 11 K€
- Fournitures administratives : 10 K€
- Réceptions : 35 K€
- Assurances : 38 K€
- Formation & documentation : 7 K€
- Subventions COTNI et amicale du Personnel : 37 k€
- Locations véhicules, copieurs, machines à affranchir : 8 K€
- Redevance occupation DP aéroport : 65 K€
- Communication : 10 k€
- Divers (fournitures, insertions, cotisations, carburant, entretien véhicules et locaux , nettoyage locaux,...) : 121 K€

2. Charges de personnel : 1 489 K€ (+ 188 K€)

- 2 créations de postes + 2 remplacements congés maternité + 1 contrat d'alternance : 162 K€
- PPCR + GVT (glissement vieillesse technicité) : 26 K€ (2 %).

3. Indemnités versées aux élus : 172 K€ (+ 15K€)

4. Internet à l'école : 30 K€ (- 15K€)

5. Gens du voyage : 181 K€ (- 20 K€)

- Fluides, entretien, honoraires et divers : 110 K€
- Gestion des aires 71 K€

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à 129 K€ soit un coût direct pour cette compétence de 52 K€ (hors charges indirectes)

6. Entretien voiries, bassins, espaces verts et propreté urbaine : 4 686 K€ (+ 222 K€)

- Entretien voiries : 900 K€ (- 50 K€)
- Espaces verts : 1 611 K€ (+ 30 K€)
- Nettoyement : 780 K€ (- 25 K€)
- Entretien bassins : 200 K€ (+ 200 K€)
- Entretien voiries en zones d'activités (ZE) : 200 K€ (+134 K€ crédits pris sur l'opération 910 - travaux de voiries ZE -)
- Dépôts sauvages et divers : 300 K€ (- 159 K€)
- Nettoyage spécifique : 150 K€ (+ 50 K€)
- Divers : 65 K€

Le montant à inscrire dans le cadre des conventions de mises à disposition des services voiries sera de l'ordre de 480 K€ (+ 15 K€)

7. Ordures Ménagères : 4 551 K€ (+ 219 K€)

8. Transport : 900 K€ (participation Sytral identique à 2019)

9. Autres compétences : 856 K€ (+ 343 K€) :

- Les honoraires, études et cotisations à verser dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique (dont la marque économique du territoire) sont estimés à 126 K€
- Dépenses diverses liées à la marque économique du territoire : 50 K€
- Maintenance et électricité équipement ZA (Syntex Parc) : 20 K€
- Les études concernant le PLH sont estimées à 25 K€
- Participation au SEPAL : 22 K€
- Participation Soliha dans le cadre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat : 14 K€
- Subventions octroyées aux associations développement économique et environnement (hors PCAET) : 88 K€
- Prise en charge du déficit prévisionnel du budget annexe ZA Petite Gare (pris sur l'enveloppe voiries de Jons) : 77 K€

- Participation au Pôle Métropolitain : 90 K€ (dont Plaine St Exupéry 50 K€)
- PSADER animation du dispositif dernière année : 8 K€ (2016)
- SAFER (Vigifoncier) et CAREX : 4 K€
- GEMAPI : 45 K€
- PCAET : 236 K€
- IRVE : 10 K€
- Divers : 41 K€ (dont honoraires DSP eau et assainissement 25 k€)

10. Charges financières : 22 K€ (- 1 K€)

11. Dépenses imprévues : 100 K€

12. Fiscalité reversée aux communes (AC) : 26 388 K€ (+ 1 346 K€ correspondant au FNGIR et à la DCRTP transférés par les communes) décomposés comme suit :

En K€	Communes	Intégration DSC et FPIC*		Intégration FNGIR et DCRTP
		AC versée par la CCEL au 01/01/2018 (section de fonctionnement)	AC versée par la CCEL au 01/01/2019 (section de fonctionnement)	AC versée par la CCEL au 01/01/2020 (section de fonctionnement)
	Colombier	2 775	3 297	3 694
	Genas	8 039	9 327	9 438
	Jons	279	411	451
	Pusignan	2 070	2 478	2 592
	St Bonnet de Mure	2 910	3 564	3 622
	St Laurent de Mure	1 662	2 158	2 285
	St Pierre de Chandieu	2 272	2 739	3 425
	Toussieu	793	1 068	881
	total	20 800	25 042	26 388

* correspondant pour le FPIC à la part due par les communes au-delà du montant figé depuis 2015 (1 209 K€) pour mémoire l'effort financier de la CCEL s'élève à 12 382 K€ pour la période 2015-2019 répartis comme suit :

Colombier-Saugnieu	1 357	K€
Genas	4 020	K€
Jons	320	K€
Pusignan	1 208	K€
St Bonnet de Mure	1 936	K€
St Laurent de Mure	1 433	K€
St Pierre de Chandieu	1 391	K€
Toussieu	717	K€

13. FPIC 1 753 K€ (+ 100 K€)

14. Prélèvement au titre de la CRFP : 691 K€ ce montant est désormais figé dans le cadre de la réforme de la dotation d'intercommunalité (pour mémoire la « perte sèche » pour la CCEL est de l'ordre de 1 231 K€).

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

Dépenses réelles d'investissement : 10 995 K€ (inscriptions nouvelles)

1. Programme local de l'Habitat : 526 K€ Le montant des engagements au 31/12/2019 envers les bailleurs sociaux s'élèverait à 2 025 K€.
2. Développement économique : 626 K€ avance au budget annexe Colombier T5 (acquisitions foncières et études) dans le cadre de l'aménagement de la future zone d'activité (515 K€) et études + divers (111 K€)
3. Autres : 1 461 K€
 - Participation à verser au SYDER pour l'installation d'une borne IRVE à Pusignan : 4 K€
 - Plantations voiries (hors enveloppe communes) : 200 K€ (montant « prélevé » sur les crédits relatifs à l'entretien des esp. verts en section de fonctionnement)
 - Remboursement capital de la dette : 78 K€
 - Acquisition foncières (environnement) : 805 K€
 - PCAET : études schéma directeur vélo et MASS (interface logiciel mobilité) : 230 K€
 - Nettoyement RD accès carrières (opération sous mandat, pris en charge à 100 % par les entreprises) : 25 K€
 - Divers : 119 K€ (véhicules, logiciels, matériels informatiques, mobiliers...)
4. Travaux de voirie : 8 382 K€ ainsi détaillé :
 - 5 914 K€ s'agissant des enveloppes communales. Pour mémoire l'enveloppe pour les 6 années du mandat s'élève 23 100 K€.
 - 165 K€ : enveloppe spécifique pour l'aménagement du domaine routier au regard de nos obligations pour la compétence transports collectifs (aménagement plateformes pour arrêts de bus).
 - 2 303 K€ pour l'aménagement et la réhabilitation des zones économiques (disponible prévisionnel au 31/12/2019 + abondement 2020 - part affectée en fonctionnement pour 200 k€). Pour mémoire :

en K€

	2015	2016	2017	2018	engagé 2019 au 15/11	2020	
Crédits budgétaires	1 244 (1)	1 000	1 000	1 000	934	800	2 303

Engagé	552	519	866	733	1 005	0	3 675
Hameau agricole COL	124	56	1	69	0	0	250
Ch Mure SPC		194	5	2	3		204
Rue Avenir GE		254	417	62	11		745
Rue F Lumière GE		9	0				9
Rte de Lyon JON		3	0				3
Av M Juin SLM		2	21	430	721		1 174
Marches du Rhône	6		1	135			142
Giratoire Chemin de la Madone RD318 SPC	422	1	1	0	0		424
Acq parcelle AD22 s-la Côte SLM réserve fonc.			10	1	0		11
RD306 SBM			5	8	20		33
Rue St Exupery COL			396		8		404
Syntex Parc PUS				12			12
Av S Green PUS				3	4		6
Quai Gones av S Green PUS				9			9
ZA Chanay			9	1	1		11
Rte Heyrieux SPC					4		4
Rue des Marais PUS					3		3
Marché MO					198		198
Rue Lavoisier SPC					3		3
Rte de St Bonnet SPC					5		5
Rue des Bruyères SPC					7		7
Rue Ampère SPC					3		3
Ch des 3 Voies PUS					3		3
Imp Belvédère COL					4		4
Rue L Terray GE					5		5
Rue A Peugeot GE					1		1
Ch Muriers GE					2		2
Divers							0

Disponible cumulé	692	1 173	1 307	1 574	1 503	2 303	2 303
--------------------------	------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

(1) dont 244 270 € restes à réaliser 2014

contrôle

1 173

1 307

1 574

1 503

2 303

2 303

Recettes réelles d'investissement : 6 907 K€

- Le FCTVA est estimé en fonction du volume des investissements éligibles à 900 K€.
- Remboursement des avances faites aux budgets annexes dans le cadre de l'aménagement des zones d'activités : 887 K€
 - Colombier T4 : 339 K€ (2 derniers lots)
 - Petite Gare à Jons : 548 K€ (vente de la totalité des lots)
- Fonds de concours communes membres (travaux de voiries 2019) : 957 K€
- Participation du Sytral (HT) pour les aménagements liés aux arrêts de bus : 137 K€
- Versement du solde concernant la vente des terrains les Marches du Rhones à St Laurent de Mure (WHSL) : 393 K€
- Remboursement nettoyage RD accès carrières (opération sous mandat) : 25 K€
- Aide au financement dans le cadre du PCAET : 123 K€
- Besoin de financement : 3 485 K€ (emprunt d'équilibre)

Au vu des éléments exposés ci-dessus le montant de l'épargne brute/nette à l'issue de l'exercice 2020,

En K€	2017	2018	2019	2020
			Estimation	Estimation
Recettes réelles de fonctionnement*	42 787	43 275	44 929	46 369
Fiscalité	31 256	31 520	33 035	34 280
Dotations	11 403	11 406	11 431	11 620
Autres	128	349	463	469
Dépenses réelles de fonctionnement**	38 722	38 959	39 817	42 181
Voiries y. c. remb. mise dispo services	3 823	3 853	4 464	4 686
Déchets	4 319	4 321	4 332	4 551
Transport	895	900	900	900
Attribution compensation	20 800	20 800	25 041	26 388
Dotation solidarité communautaire	1 390	1 390		
FPIC	4 656	4 480	1 653	1 753
CRFP	670	691	691	691
Autres	2 169	2 524	2 736	3 212
Epargne brute	4 065	4 316	5 112	4 188
remb. capital de la dette		78	78	78
Epargne nette	4 065	4 238	5 034	4 110

* hors recettes exceptionnelles (cessions)

** hors dépenses imprévues

Ainsi fin 2020, l'épargne nette diminuerait de 924 K€ par rapport à 2019 du fait d'une plus forte progression des dépenses de fonctionnement par rapport à l'évolution des recettes de fonctionnement (« effet de ciseau »).

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



ENGAGEMENTS PLURIANNUELS (INVESTISSEMENT)

Les montants 2019 tiennent compte des engagements au 15 novembre dont certains (s'agissant des subventions octroyées dans le cadre du PLH notamment) seront liquidés sur l'exercice 2020 (voir 2021).

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

En K€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	liquidé	liquidé	engagé	prospective	prospective	prospective
Totaux	8 569	6 560	11 914	10 917	7 600	7 450
Voiries - enveloppes communes -	3 679	4 073	6 847	5 914	3 850	3 850
Voiries ZE	866	732	1 005	2 303	1 000	1 000
Plantations hors env	6	28	327	200	200	200
Transports				165		
Hôtel communautaire	1 430	89				
Tourisme	7	4	5			
PLH - fonds concours -	554	607	2 025	526	700	700
Reliquat eaux pluviales - fonds concours -			878			
PSADER - fds de concours -		3				
Adm. Général : études logiciels mat. info. mobiler...	162	94	106	110	100	100
Ecoles	27	108	6		150	
Gens du voyage	71	29	4			
Dechèteries			2		800	800
Développement économique - dt avance BA	590	122	147	626	400	400
PCAET				230	400	400
Déviation RD29 COL	353	402	21			
Autres dont op. s-mdts et acquisitions foncières	824	269	541	843		

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le



ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

En K€

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	liquidé	liquidé	engagé	prospective	prospective	prospective
Dépenses réelles de fonctionnement	38 722	38 958	39 817	42 181	42 417	42 761
Evolution en % / N-1		0,61%	2,20%	5,94%	0,56%	0,81%
Besoin de financement (emprunt)	1 550			1 972	3 002	3 006

Données issues de la prospective financière hors dépenses imprévues

En 2020 intégration dans les AC du FNGIR et de la DCRTP des communes transférés à la CCEL pour 1 346 K€ soit évolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement ramenée à 2,55 %

Le besoin de financement pour 2020 à hauteur de 1 972 K€ tient compte du résultat prévisionnel 2019 restant après couverture du besoin de financement de la section d'investissement estimé à 1 513 K€. Ainsi l'emprunt d'équilibre prévu au BP 2020 affiché page 20 (qui ne tient pas compte du résultat prévisionnel 2019) est égal à 3 485 K€ soit 1 972 K€ + 1 513 K€.

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE



STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

L'encours de la dette au 31/12/2019 s'élèvera à 1 395 K€. Il correspond à l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale et versé le 3 novembre 2017, pour l'acquisition du siège communautaire situé sur l'aéroport de Saint Exupéry (anciens locaux Air Campus). Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

- Score Gissler : 1A (non risqué)
- Durée : 20 ans
- Taux fixe nominal : 1.58 % ; TEG : 1.59%
- Mode d'amortissement constant et échéances des remboursements en capital et intérêts trimestrielles

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 069-246900575-20191210-2019_12_03-DE

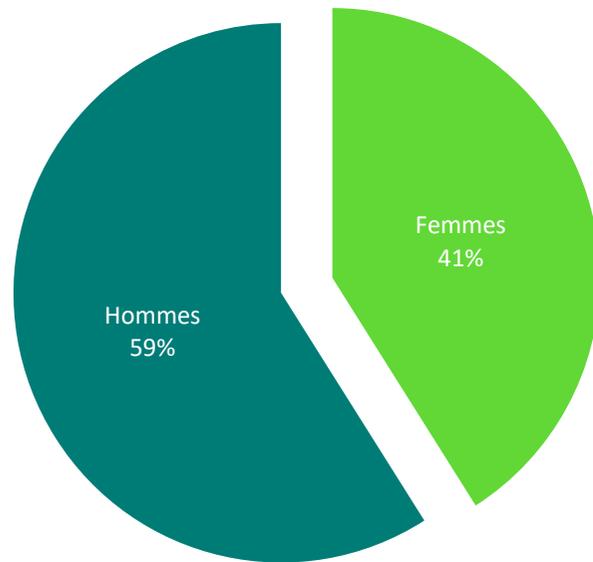


ÉLÉMENTS RELATIFS AU PERSONNEL

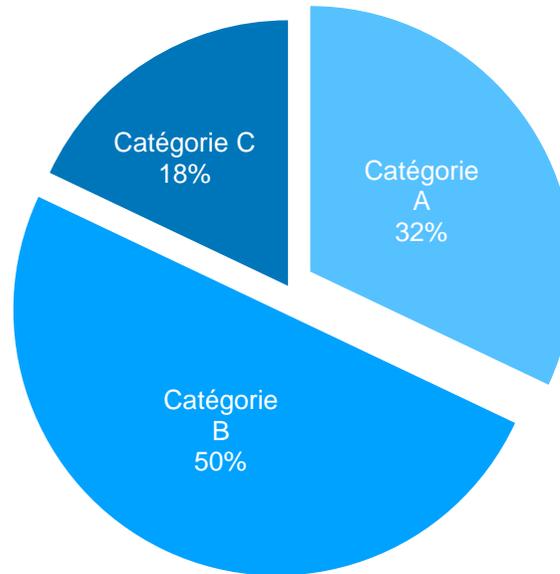
1. La structure des effectifs au 1^{er} janvier 2020

Services		Effectif
Administration Générale		5
	Directeur Général des Services	1
	Secrétariat général	1
	Finances	2
	Communication	1
Cabinet		1
Direction de l'Aménagement et du Développement		5
	Directeur	1
	Autorisation du Droit des Sols	2
	Habitat	1
	Développement Durable et Mobilité	1
Direction des Projets Urbains		6
	Directrice	1
	Voiries	3
	Bureau d'études	1
	Système d'information Géographique	1
Direction des Ressources Humaines mutualisées		5
	Directeur	1
	Gestionnaires	4
TOTAL		22

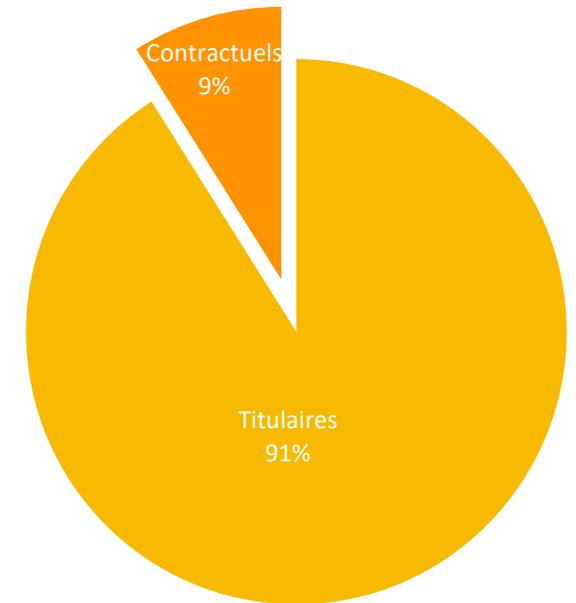
Effectifs par sexe 2020



Effectifs par catégorie 2020



Effectifs titulaires et contractuels 2020



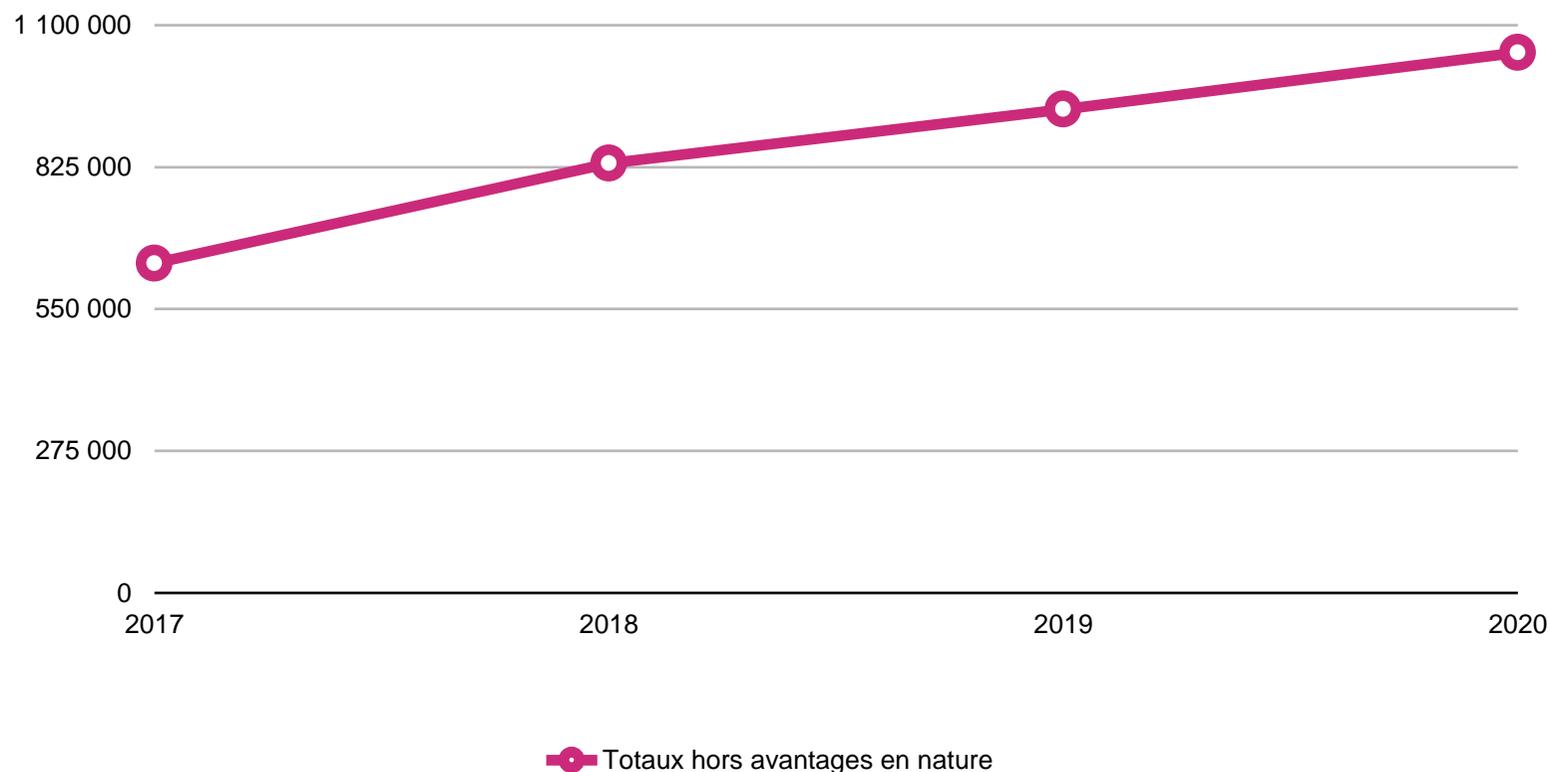
2. Les dépenses relatives au personnel (traitement indiciaire, régime indemnitaire, bonifications indiciaires, heures nature...):

En euros	2017	2018	2019	2020
			Estimation	Estimation
Traitement indiciaire	441 316	577 473	639 200	729 000
dont agents titulaires	300 617	431 352	521 500	605 000
dont agents contractuels	140 699	146 121	117 700	124 000
Bonification indiciaire*	2 950	3 942	3 900	3 900
dont agents titulaires	2 529	2 536	3 900	3 900
dont agents contractuels	421	1 406	0	0
Indemnité résidence	4 454	0	0	0
dont agents titulaires	3 048	0	0	0
dont agents contractuels	1 406	0	0	0
Supplément familial de traitement	10 834	14 448	12 200	9 650
dont agents titulaires	5 007	7 464	5 800	3 650
dont agents contractuels	5 827	6 985	6 400	6 000
Régime indemnitaire	154 306	216 569	264 500	290 700
dont agents titulaires	101 205	149 912	203 700	234 350
dont agents contractuels	53 101	66 658	60 800	56 350
Heures supplémentaires	9 098	10 190	9 200	11 500
dont agents titulaires	8 210	10 190	9 200	11 500
dont agents contractuels	888	0	0	0
Jours compte épargne temps	14 865	7 205	8 000	3 000
dont agents titulaires	6 115	5 705	2 900	3 000
dont agents contractuels	8 750	1 500	5 100	0
Indemnisation Congés Payés	1 795	2 473	0	0
dont agents titulaires	0	2 473	0	0
dont agents contractuels	1 795	0	0	0
Avantages en nature **	9 183	10 477	11 285	10 130
dont agents titulaires	5 444	6 886	8 816	9 500
dont agents contractuels	3 739	3 592	2 469	630
Totaux hors avantage en nature	637 823	829 827	937 000	1 047 750

* agents titulaires exclusivement + contrat art.38 (hand.)

**il s'agit exclusivement d'avantages en nature portant sur l'utilisation des véhicules

Dépenses relatives au personnel



3. La durée effective du travail dans la collectivité

Le temps de travail des agents de la CCEL organisé selon 3 cycles hebdomadaires (35 heures réparties sur 4 ou 5 jours et 39 heures sur 5 jours avec RTT) respecte la durée annuelle légale du travail soit 1 607 heures.